

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 705 Rect.

présenté par

M. Peiro, M. Gaubert, M. Brottes, Mme Le Loch, Mme Quéré, M. Chanteguet, Mme Erhel, M. Michel Ménard, Mme Massat, M. Mallot, M. Manscour, Mme Got, M. Lurel, M. Letchimy, M. Lebreton, M. Jean-Michel Clément, Mme Lebranchu, Mme Marcel, M. Jean-Claude Leroy, M. Bouillon, M. Mesquida, Mme Gaillard, Mme Faure, Mme Olivier-Coupeau, Mme Biémouret et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE 12 A, insérer l'article suivant :**

L'article L. 312-6 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'abroger la disposition qui fixe la surface minimum d'installation. La pluralité des agricultures doit aujourd'hui conduire à revoir le schéma de développement agricole en regard des projets économiques qui ne tiennent pas compte de la rémunération de deux UTH.

C'est le modèle économique de l'activité créée qui doit être mise en avant, pas la compatibilité de l'installation notamment avec des modèles économiques qui ne prouvent pas aujourd'hui leur viabilité.

La diversité des démarches d'entrepreneurs doit primer pour le maintien et le développement des agricultures sur le territoire national.